



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **39-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 30 septembre 2014**

Le trente septembre deux mil quatorze, à dix neuf heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au SIRD, salle de réunions, sous la Présidence de Marcel REPELLIN, Vice-président du SIRD.

**Date de convocation** : 08 septembre 2014

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 16 Votants : 20

Présents : JM. CAMACHO( pv de M. ROUX), S. CIALDELLA, R. DI BENEDETTO, G. DINI (pv de M OCCHINO) , MF. DI RAFFAELE, P.EVRARD, K. GAILLARD, F. GILABERT(pv de Mme LANCELON-PIN), M. MASTROMAURO, P.MONIER, M.REPELLIN ( Pv de M. JULLIEN), P.RIGAULT, G.SALLET, J.TESSAIRE, JP TROVERO, N. VIEU

Absents excusés : A. CARBONARI, D. CUSTOT, D D'OLIVIER-QUINTAS, F FECHOZ-CHRISTOPHE, G JULLIEN, C. LANCELON-PIN, R. OCCHINO, D. ROUX,

**Secrétaire de séance** : Natacha VIEU

**Président de séance** : Marcel REPELLIN

**Rappel du quorum** : 13

**Objet** : ADMINISTRATION GENERALE

**Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur** : Marcel REPELLIN

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Vu l'avis de la Commission administrative Paritaire

Considérant la nécessité de créer un emploi(s) d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe correspond au changement de filière d'un agent et de supprimer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 hebdomadaires,
- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01.10.2014

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif Territorial

Grade : Adjoint administratif Territorial 2<sup>ème</sup> classe: - ancien effectif 2- nouvel effectif 3

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoint d' Animation Territorial

Grade : Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe : - ancien effectif 1- nouvel effectif 0:

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées  
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2014, chapitre 012,

CONCLUSIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Fait à Seyssinet-Pariset, le 01 Octobre, 2014

Le Vice-président  
Marcel REPELLIN

